

## A L'INTERIEUR DE L'EVALUATION INTERNE

La dénomination *évaluation interne*, bien connue et fort utilisée en didactique des langues, fait référence, en principe, à une évaluation dont les critères sont internes à l'apprentissage, c'est à dire se définissent à partir des objectifs de l'apprentissage évalué. Elle s'oppose à l'évaluation externe, réalisée sur critères indépendants de l'apprentissage. C'est, par conséquent, une évaluation qui permet de repérer si, et dans quelle mesure, ce qui a été explicitement appris a été acquis.

Dans les situations d'apprentissage par enseignement, elle mesure, de fait, les acquisitions au regard des objectifs de l'enseignement (dans ces situations, l'enseignement fournit l'apprentissage).

Ceci pose un sérieux problème. L'apprentissage réalisé par l'apprenant (apprentissage "réel") peut ne pas correspondre, et c'est souvent le cas (cf. les études portant sur ce que les anglo-saxons nomment "hidden curriculum"), à celui que l'enseignement a défini (apprentissage "officiel"). L'évaluation interne ne mesure pas alors les acquisitions induites par l'apprentissage.

Dans les situations d'apprentissage autodirigé, c'est l'apprenant (qui a appris à le faire) qui définit lui-même ses objectifs. Ceci augmente la probabilité que l'évaluation interne, pratiquée par l'apprenant dans ce cas, cerne les acquisitions induites par l'apprentissage (moindre écart entre apprentissage "réel" et apprentissage "officiel").

Un problème subsiste cependant : les acquisitions induites par l'apprentissage mais ne correspondant pas aux objectifs avoués ("overt"), acquisitions "par ricochet", ne sont pas prises en compte.

Tout ceci plaide en faveur :

- d'une part, de l'**auto-évaluation interne**. L'hétéro-évaluation interne conduite par l'enseignant, nécessairement fondée sur les objectifs de l'enseignement, ne mesure pas ce qui a été acquis au regard de ce qui a été appris, et ne permet même pas de mesurer ce qui a été appris au regard de ce qui a été enseigné ;

- d'autre part, d'une **évaluation complémentaire de l'évaluation interne**, qui mesurerait l'acquis "par ricochet" induit par l'apprentissage (cf. par exemple, ce que semble recouvrir

---

*Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves*

l'affirmation selon laquelle l'apprentissage de langue précoce, E.P.L.V., est un facteur de lutte contre l'échec scolaire).

**Henri HOLEC**

PS : Une discussion de cet acquis secondaire a fait l'objet d'une partie de l'exposé présenté par Louis PORCHER aux Rencontres de l'ASDIFLE des 22 et 23 Janvier 1993.